

20 JUL. 2010

1061168

4779

CREATION FRANCHISE POSINERGY
PROCES-VERBAL –NOMINATION DU PRESIDENT

OBJET : Nomination d'un Président
Personne Physique et Morale

-:-

Monsieur Meunier Robert. né le 7 Juillet 1942 à RIOM (Puy-de-Dôme) de nationalité française, demeurant : 25, allée des Gazouillis
83500 – La Seyne-sur-Mer

Est nommé Président de la Société :
A.B.P.S. 83 – SASU- au capital de dix mille euros (10.000 €) divisé en 200 parts de 50 € chacune entièrement souscrites et attribuées à l'Associé unique et Président Monsieur Robert Meunier.

Siège Social : 2742, avenue John Kennedy – 83140 – Six-Fours-les-Plages.

Nom commercial : POSINERGY
Immatriculation au RCS de Toulon
SIRET – 523582252.00012

Lequel déclare accepter les dites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Fait en quatre originaux.

A Toulon, le 19 Juillet 2010



STATUTS – S A S U

Le soussigné MEUNIER Robert, Marcel, de Nationalité Française, né le 7 Juillet 1942 à RIOM (Puy-de-Dôme), résident 25, Allée des Gazouillis – La Seyne-sur-Mer (83500) a décidé de constituer, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société par actions simplifiée.

Article 1 : Forme

Il est formé par les présentes une Société par actions simplifiée, unipersonnelle qui sera régie par les présents statuts ainsi que par les articles L. 227-1 à L. 227-20 du code du commerce. Dans le silence des statuts, il sera fait, en tant que raison, application des dispositions du Code de Commerce relatives aux Sociétés Anonymes.

Article 2 : Objet

La Société a pour objet, le négoce en principal d'accus, batteries, piles et solaires. Plus généralement les énergies nouvelles, renouvelables et ou mobiles.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

La dénomination sociale est : ABPS 83 (Accus, Batteries, Piles, Solaires du Var).

Son nom commercial est : POSINERGY ;

Tous actes et documents émanant de la Société et destinés au tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle » ou des initiales « SASU » et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 : Siège Social

Le Siège Social est au 2742, avenue John Kennedy à Six-Fours-les Plages (83140).

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris en Corse, par simple décision du Président, ratifiée par l'Associé unique.

Le Président peut librement créer des succursales partout en France et à l'Etranger où il le juge utile.

Article 5 : Durée

R.M.

La durée de la Société est fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 6 : Apports

Le soussigné associé unique, fait apport à la Société, à savoir :

- la somme en numéraire de DIX MILLE EUROS (10.000 €)
- les apports en nature suivants :
 - Véhicule
 - Aménagements intérieurs
 - Informatique
 - Enseigne commerciale

Article 7 : Capital social

Le capital social est fixé à : DIX MILLE EUROS (10.000 €), divisé en 200 actions de 50 € chacune, de même catégorie.

Chaque exercice social a une durée d'une année du 1er juillet au 30 juin

Article 8 : Modification du capital

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales par l'Associé unique.

Article 9 : forme des actions

Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites en compte, au nom de l'Associé unique, tenu par la Société dans les conditions et modalités fixées par la loi.

Article 10 : Cession des actions

La cession des actions de l'Associé est libre. La cession s'opère vis-à-vis de la Société par notification. Le transfert des actions fait l'objet d'une mention sur le Registre des mouvements tenus par la Société.

Article 11 : Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. L'associé unique ne supporte les pertes qu'à concurrence de ses apports.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Soc

Enregistré à S I E DE TOULON NORD EST

Le 25/06/2010 Bordereau n°2010/1 047 Case n°46

Ext 5613

Enregistrement	Exonéré	Pénalités
Total liquidé	zéro euro	
Montant reçu	zéro euro	
L'Agente		

H. Nin Four,
le 25 juin 2010,




Roselyne EL MOUALLIT
Agent des Impôts



**CRÉDIT AGRICOLE
PROVENCE CÔTE D'AZUR**

VOUS ÊTES DIFFÉRENTS, NOUS AUSSI

POLE PROFESSIONNELS OUEST VAR
92 RUE DE LA REPUBLIQUE
83140 SIX FOURS LES PLAGES
Tél. 32 25
Fax 04 94 07 03 67

V / réf.. 436226
N / réf. PHILIPPE REINAUD

Attestation de dépôt

pour constitution de capital social

(Article 77-Loi du 24 Juillet 1966

Article 62 - Décret du 23 mars 1967)

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dont le siège social est sis à : Les Négadis - Avenue Paul Arène - BP 78 - 83002 Draguignan Cedex atteste

qu'il a été déposé le 02/07/2010 par Mr MEUNIER Robert fondateur - conformément à la réglementation en vigueur -

- Au compte spécial bloqué n° 436226
ouvert au nom de la Société en formation, dénommée SASU ABPS83
au capital de 10 000,00 EUR
sans appel public à l'épargne
dont le siège social est établi à SIX FOURS
la somme de 10 000,00 EUR représentant la partie libérée soit : 100,00 % du capital social

- Une liste comportant les noms, prénoms usuels et date de naissance des fondateurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux (ci-après annexée).

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés, et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Attestation valable jusqu'au 31/08/2010.

Fait à SIX FOURS LES PLAGES, le 2 Juillet 2010

BERNARD DELAYE
Directeur de l'agence



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR

Siège Social : Avenue Paul Arène Les Négadis BP 78 83002 Draguignan Cedex Tél. 04 94 84 40 40 Fax 04 94 84 43 14 Tlx 970062	Direction Générale : 111, avenue Emile Dechame BP 250 06708 St-Laurent-du-Var Cedex Tél. 04 93 14 85 00 Fax 04 93 31 30 56 Tlx 970062	Site de Manosque : 422, avenue du Maréchal Juin BP 123 04101 Manosque Cedex Tél. 04 92 70 92 70 Fax 04 92 70 93 14 Tlx 970062	BANCL1011 Internet www.ca-pca.fr
---	---	---	---

Garantie financière et assurance de responsabilité civile et professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé Avenue Paul Arène, Les Négadis, 83002 DRAGUIGNAN, RCS DRAGUIGNAN 415 176 072. Société n° 07 005 753 consultable sur le site www.orias.fr



**CRÉDIT AGRICOLE
PROVENCE CÔTE D'AZUR**

VOUS ÊTES DIFFÉRENTS, NOUS AUSSI

Liste des fondateurs

Société : SASU ABPS83

Compte n° 43622688639

Nom et prénom	Né(e) le	Montant versé
MEUNIER Robert	07/07/1942	10000 EUR
		EUR
		EUR
		EUR



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR

Siège Social :

Avenue Paul Arène Les Négadis
BP 78 83002 Draguignan Cedex
Tél. 04 94 84 40 40 Fax 04 94 84 43 14 Tlx 970062

Direction Générale :

111, avenue Emile Dechame
BP 250 06708 St-Laurent-du-Var Cedex
Tél. 04 93 14 85 00 Fax 04 93 31 30 56 Tlx 970062

Site de Manosque :

422, avenue du Maréchal Juin
BP 123 04101 Manosque Cedex
Tél. 04 92 70 92 70 Fax 04 92 70 93 14 Tlx 970062

BANCLI011 Internet
www.ca-pca.fr

